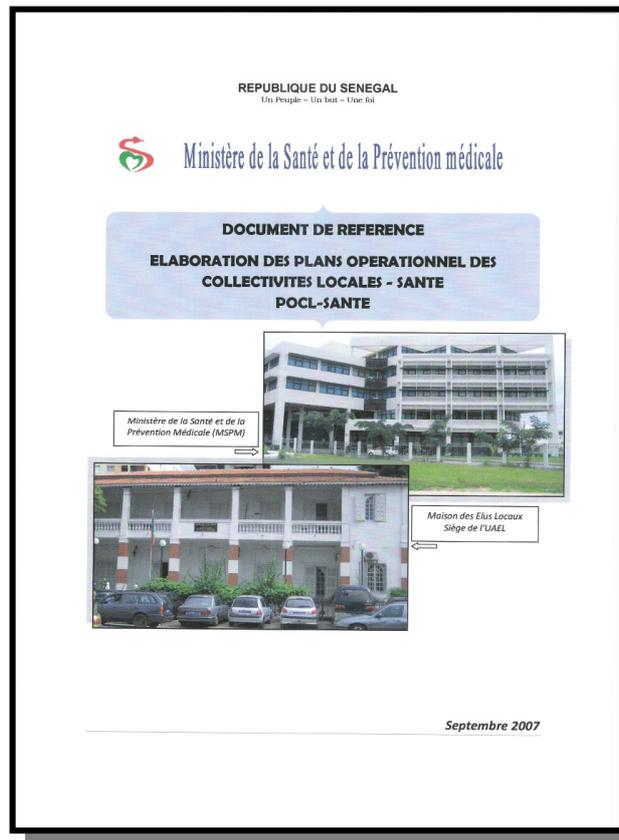


FINANCEMENT ET POLITIQUES DE SANTE

Financé par USAID et exécuté par Abt en collaboration avec AFRICARE, DGL AFRIQUE, GROUPE ISSA, HKI

Success story



Document de référence pour l'élaboration des Plans Opérationnels des Collectivités Locales

Les Collectivités Locales s'engagent dans la planification sanitaire

Le ministère chargé de la santé et l'Union des Associations d'Elus Locaux jettent les bases de la planification sanitaire locale

Le défi

Le transfert de compétences en matière de santé aux Collectivités Locales consacré par la loi 96-06 constitue un pas important vers l'approfondissement de la décentralisation sanitaire engagé par le Sénégal. Il y a cependant des contraintes structurelles qui font que les pouvoirs de l'Etat central sont restés intacts notamment en matière de planification sanitaire. Jusqu'à présent, les Communes et les Communautés Rurales ne sont pas visibles dans les plans opérationnels des districts sanitaires qui constituent la base de préparation du budget annuel de la santé. Le processus d'élaboration des plans de districts exclut en effet le niveau "Collectivités Locales". Cette situation ne pouvait plus durer dans le nouveau contexte de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté qui commande une plus grande implication des populations locales au choix des priorités mais aussi une plus grande responsabilisation des Collectivités Locales dans la mise en œuvre des programmes. Il était donc devenu urgent d'opérer une réforme du système de planification sanitaire en vigueur pour mieux prendre en charge les besoins des communes et des communautés rurales. La réforme du processus de planification interpelle l'Etat, les Collectivités Locales et les partenaires au développement. Il s'agit de mettre en place un processus qui permet une meilleure participation des populations à la base à la prise en charge leur propre santé.

L'Initiative

La Composante Financement et Politiques de Santé du Programme a apporté son appui au Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale pour l'institutionnalisation de la planification sanitaire locale dans le cycle de planification du district sanitaire et le renforcement des capacités des populations et des élus locaux pour mieux jouer leur véritable rôle dans la gestion des problèmes de santé. Tout a commencé au début de l'année 2007 lorsque le Ministère a décidé de créer un groupe de travail sur la planification sanitaire locale basée essentiellement sur les ressources locales sous l'impulsion du Programme Santé USAID. La Composante a participé aux travaux de ce groupe et a notamment livré les résultats d'une évaluation des expériences de "matching grants" du programme USAID précédent dans les régions de Kaolack, Louga et Thiès où les Collectivités concernées ont eu à expérimenter la planification locale. Le groupe de travail s'est approprié les résultats de cette évaluation et a approfondi la réflexion sur les aspects liés à la nécessité de renforcer le pouvoir de décision des Collectivités Locales et les capacités des populations en matière de planification sanitaire.

Les résultats

Les résultats du Groupe de travail présentés au ministère chargé de la santé sont contenus dans un guide opérationnel consensuel validé préalablement par les Collectivités Locales. Le guide intitulé "*Document de référence pour l'élaboration des plans opérationnels santé*" décrit tout le processus de planification au niveau local tout en le plaçant dans le cycle global de planification du ministère notamment au niveau district. Les mesures et la forme d'organisation arrêtées dans le guide garantissent la pleine participation des populations et responsabilise entièrement les Collectivités Locales dans le pilotage du processus de planification locale.

Le Ministère a approuvé ledit guide et a décidé de prendre une circulaire institutionnalisant désormais le niveau "Collectivités Locales" comme premier maillon dans la planification du district sanitaire. Le ministère a également pris des mesures pour la pérennisation en inscrivant dans le budget de l'Etat un montant d'au moins 4.000.000 dollars US par an pour apporter un appui à l'élaboration et au financement des plans opérationnels annuels des Collectivités Locales. Tout cela témoigne de son appropriation du processus. Naturellement tous les élus locaux approuvent cette réforme, convaincus qu'ils sont, que le développement à la base passera par les Collectivités Locales.

La Citation extraite

"Tout ce qui se fait pour nous, sans nous, est contre nous".

Maire de la commune de Kanel

